Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
CENTRE SOCIAL ESCAL

Conseil d'Administration
Séance du 01 octobre 2026 à 18 h 30

Délibération n°2026/10/04

Date de la convocation	24 septembre 2026
Nombre de membres titulaires en exercice	***27***
Nombre de membres titulaires présents	***23***
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres avec voix délibérative présents	19
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	01
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	01
Nombre de membres sans voix délibérative présents	*04*
Nombre de membres sans voix délibérative absents	*02*
Nombre de membres suppléants en exercice	***05***
Nombre de membres suppléants présents	***01***

MEMBRES TITULAIRES

Membres Titulaires avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

Mesdames Frédérique CONDET, Florence LIMONES, Annie GERMAIN, Patricia POUBLANC, Céline ROSZCZKA et Martine REARD ;
Messieurs Denis CANTIER, Frédéric COURRENT, Benoit MOULIN, Rémi NICOLAS et Éric PEREDES ;

Collège des familles et associations :

Mesdames Carmen GASQUET, Eva GRANDJEAN, Monique SAEZ, Thérèse TONNOT et Josiane ROTY
Messieurs Dominique FIORINI et Thomas GILLES (arrivée à 18 h 43)

Collège de personnes publiques qualifiées :

Madame Laila ACHKAR

Membres Titulaires avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

Collège des familles et associations :

Madame Béatrice DRASOULANT
Monsieur René GUEDJ (pouvoir à Madame Eva GRANDJEAN)

Membres Titulaires sans voix délibérative présents :

Mesdames Madame Florence FERRAN-SOYER (CAF du Gard) et Bernadette FERCAK (Mairie de Saint-Gervasy)
Messieurs Richard ARNAUD (Mairie de Bezouce) et Cédric PLUVINAGE (Education Nationale) (départ à 19 h 18)

Membres Titulaires sans voix délibérative excusés :

Madame Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)
Monsieur Christophe ZARAGOZA (Mairie de Lédenon)

MEMBRES SUPPLEANTS

Membre Suppléant avec voix délibérative excusé :

Maryse GIANNACCINI (CD30)

Membre Suppléant sans voix délibérative présent :

Odile REVEILLON (Mairie de Cabrières)

Membres Suppléants sans voix délibérative excusés :

Mesdames Delphine BOLSLAK (Education Nationale) et Aurore ZACCAGNINI (Mairie de Saint-Gervasy)
Monsieur Yannick ODIARD (Mairie de Lédenon)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA MSA DU LANGUEDOC AU TITRE DE L'EXERCICE 2027

Rapportrice : *Céline ROSZCZKA*

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les STATUTS de l'EPA Centre Social ESCAL ;

VU la circulaire CNAF relative à l'Animation de la Vie Sociale et aux missions des Centres Sociaux ;

VU le Projet Social 2026-2027 du Centre Social ESCAL, agréé par la CAF du Gard ;

VU le cahier des charges de la campagne de subvention 2027 de la MSA du Languedoc prévoyant le soutien à des actions spécifiques contribuant au développement des territoires ruraux et à l'accompagnement des ressortissants agricoles ;

CONSIDERANT que le Centre Social ESCAL porte, dans le cadre de son agrément Centre Social, un projet d'animation globale et coordonnée ;

CONSIDERANT que la MSA du Languedoc a défini pour sa campagne 2027 plusieurs critères de priorisation reposant notamment sur :

- ✓ la réponse aux besoins du territoire ;
- ✓ l'inscription des actions dans une dynamique territoriale ;
- ✓ le soutien aux habitants du monde rural et aux ressortissants agricoles ;
- ✓ l'innovation sociale ;
- ✓ l'impact social des projets ;
- ✓ la capacité à développer des projets partenariaux et territoriaux.

CONSIDERANT que le Centre Social ESCAL entretient historiquement des relations de partenariat avec la CAF du Gard, les communes du bassin de vie, le Conseil Départemental du Gard, l'État et de nombreux partenaires institutionnels, mais souhaite également consolider son partenariat avec la MSA afin de mieux répondre aux besoins des populations agricoles et rurales du territoire ;

CONSIDERANT que le cahier des charges MSA 2027 prévoit que les financements accordés soutiennent des actions spécifiques et ne se substituent pas au financement du fonctionnement général de la structure ;

CONSIDERANT que les arbitrages définitifs des projets soutenus en 2026 ne seront connus qu'au cours du dernier trimestre 2026 et viendront alimenter la construction du projet soumis au titre de l'année 2027.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

2. Eléments de contexte

Depuis plusieurs années, le Centre Social ESCAL développe son action à l'échelle du bassin de vie Garrigues dans une logique de cohésion territoriale, d'égalité d'accès aux services et de renforcement des parcours éducatifs des jeunes. Cette ambition est aujourd'hui inscrite au cœur du Projet Social 2026-2027, qui identifie la jeunesse comme une priorité transversale, tant au regard des enjeux d'émancipation, de citoyenneté et d'engagement que de l'attractivité et du dynamisme du territoire.

Le territoire Garrigues présente une particularité forte : il s'organise largement autour de la commune de Marguerittes qui concentre plusieurs équipements structurants fréquentés quotidiennement par les habitants des communes voisines. Parmi eux, le Collège Lou Castellas constitue un véritable pôle de centralité éducatif pour les jeunes de Marguerittes, Bezouce, Cabrières, Saint-Gervasy et, dans une moindre mesure, des communes environnantes. Chaque jour, plusieurs centaines de collégiens convergent vers cet établissement, créant un bassin de vie jeunesse dépassant largement les limites communales.

Or, si cette centralité est bien identifiée pendant le temps scolaire, elle demeure moins structurée en dehors des horaires de classe. Les diagnostics réalisés dans le cadre du Projet Social ainsi que les échanges conduits avec les jeunes, les familles et les partenaires éducatifs mettent en évidence des difficultés persistantes de mobilité, qui limitent l'accès d'une partie de la jeunesse aux activités éducatives, culturelles, sportives ou citoyennes proposées sur le territoire. Pour de nombreux adolescents, notamment ceux résidant dans les communes rurales périphériques, l'éloignement géographique et la dépendance aux déplacements parentaux constituent encore un frein important à la participation et à l'engagement dans la vie locale.

Dans le même temps, les orientations portées par la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc pour la campagne 2027 accordent une importance particulière aux projets contribuant au développement des territoires ruraux, à la création de nouvelles dynamiques locales et à l'accompagnement des populations vivant hors des grands centres urbains. Les actions permettant de renforcer les liens entre acteurs locaux, de favoriser l'accès aux ressources du territoire et d'apporter des réponses innovantes aux besoins des habitants s'inscrivent pleinement dans les critères d'éligibilité définis par la MSA.

Dans ce contexte, le Centre Social ESCAL souhaite poursuivre le travail engagé en 2026 autour des enjeux de mobilité des jeunes, d'animation territoriale et de présence éducative de proximité. Les premières actions développées ont permis de confirmer l'intérêt d'une approche fondée sur « l'aller vers », non pas uniquement comme une démarche d'intervention sociale, mais comme un outil de mobilisation des jeunes dans leurs lieux de vie, de rencontre et de socialisation. Cette présence régulière sur les différentes communes du bassin Garrigues permet d'identifier les attentes des jeunes, de favoriser leur participation aux projets collectifs et de construire progressivement des passerelles vers les équipements et ressources existants sur le territoire.

L'enjeu pour les années à venir consiste ainsi à mieux connecter les différents villages du bassin de vie avec les équipements jeunesse implantés à Marguerittes, en s'appuyant notamment sur le rôle structurant du Collège Lou Castellas, de l'Espace Jeunes TITA et des différentes actions éducatives portées par le Centre Social ESCAL. Cette logique vise moins à créer de nouveaux services qu'à faciliter l'accès effectif des jeunes aux ressources déjà présentes, à encourager leur mobilité, à favoriser les rencontres intercommunales et à développer leur sentiment d'appartenance à un territoire partagé.

Les résultats des actions conduites en 2026, dont les arbitrages définitifs seront connus à l'automne, permettront d'objectiver les besoins observés, d'évaluer les effets des démarches engagées et d'identifier les modalités les plus pertinentes pour renforcer l'accès des jeunes aux projets éducatifs, culturels, citoyens et numériques du territoire. Cette évaluation viendra alimenter la construction d'une future demande de subvention 2027 dont l'ambition sera de consolider un véritable parcours territorial de la jeunesse, fondé sur la mobilité, la participation, la proximité éducative et le développement local.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

De plus, dans le cadre de son Projet Social 2026-2027, le développe une ac[illegible] habitants du bassin de vie Garrigues, fondée sur l'animation territoriale, le soutien à la parentalité, l'accès à l'emploi, ... Ces missions répondent directement aux enjeux identifiés sur le territoire rural.

Au travers de ses actions d'accompagnement, ses démarches d'« aller vers » et son travail partenarial avec les communes et les acteurs locaux, le Centre Social ESCAL œuvre à rendre les services plus accessibles aux habitants, tout en favorisant leur participation à la vie locale. Cette approche s'inscrit pleinement dans les orientations de la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc, qui encourage les projets contribuant au développement des territoires ruraux, à l'accompagnement des populations agricoles, au renforcement du lien social et à l'amélioration de l'accès au numérique. Le projet envisagé pour 2027 vise ainsi à consolider ces actions de proximité et à renforcer leur déploiement à l'échelle du bassin de vie.

Enfin, le Conseil d'Administration souligne que la perspective d'un partenariat renforcé avec la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les soutiens apportés par la CAF, les communes partenaires et les autres financeurs publics. Cette coopération apparaît particulièrement pertinente pour accompagner les jeunes des territoires ruraux, renforcer leur accès aux opportunités éducatives et citoyennes du bassin de vie Garrigues et contribuer à l'émergence d'une dynamique territoriale partagée entre les communes, les familles, les acteurs éducatifs et les habitants.

3. Incidence financière

L'incidence financière sera inscrite au budget 2027.

4. Décisions

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : **APPROUVE** le principe du dépôt d'une demande de subvention auprès de la MSA du Languedoc dans le cadre de la campagne 2027 ;

Article 2 : **CONFIRME** que cette demande s'inscrira dans la mise en œuvre du Projet Social 2026-2027 du Centre Social ESCAL et participera aux objectifs de développement social local, d'animation de la vie sociale et de cohésion territoriale ;

Article 3 : **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à construire, finaliser et déposer tout dossier de candidature auprès de la MSA du Languedoc avant la date limite de dépôt fixée au 31 octobre 2026 ;

Article 4 : **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents administratifs, financiers et contractuels nécessaires à l'instruction du dossier, à l'obtention de la subvention et à son exécution ;

Article 5 : **PRECISE** que le contenu définitif du projet et son plan de financement seront ajustés en fonction des éléments liés aux résultats définitifs des actions 2026, aux arbitrages rendus par la MSA et aux cofinancements potentiellement mobilisables auprès de la CAF, des collectivités territoriales et des autres partenaires institutionnels ;

Article 6 : **SOLLICITE** le soutien financier de la MSA du Languedoc dans une logique de complémentarité avec les financements de droit commun de la CAF du Gard, des communes partenaires et des autres financeurs publics.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

5. Annexes

- ✓ Rappel du projet déposé en 2026
- ✓ Cahier des Charges MSA 2027

Le Secrétaire de séance

Frédéric COURRENT

Président de Séance

Rémi NICOLAS

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.
Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES (16 avenue Feuchères - 30941 NÎMES cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Remi NICOLAS
Président du *Centre Social ESCAL*

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

msa santé famille retraite services

L'essentiel & plus encore

DEMANDE DE SUBVENTION(S) 2026

Formulaire unique

Ce formulaire doit être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver et le transmettre.

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence-récurrence	Objet	Période
☑ En numéraire (argent)	☑ Première demande	☑ Projet(s)/actions(s)	☐ Annuel ou ponctuel
	☐ Renouvellement (ou poursuite)		☑ Pluriannuel

Le formulaire de demande doit être adressé au format «.Docx» et les pièces justificatives au format «.PDF» uniquement par mail à l'adresse suivante :

subventionass@languedoc.msa.fr

DATE LIMITE DE RECEPTION fixée au 31.10.2025

Les dossiers incomplets ou reçus après cette date ne pourront faire l'objet d'un examen par le Comité.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

1. Identification de la structure

1.1 Nom - Dénomination : Etablissement Public *Centre Social ESCAL*
Site web : www.escal.asso.fr

1.2 Numéro Siret : 930 043 245 000 16

~~1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : I W I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I~~

~~1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date I__I__I__I__I__I__I__I__I~~
~~Volume : I__I__I__I Folio : I__I__I__I Tribunal d'instance :~~

1.5 Adresse du siège social : 7 ter rue des Cévennes
Code postal : 30320 Commune : MARGUERITTES

~~1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :~~
~~Code postal : Commune :~~
~~Commune déléguée le cas échéant :~~

1.6 Représentant·e légal·e (personne désignée par les statuts)
Nom : NICOLAS Prénom : Rémi
Fonction : Président
Téléphone : 04.66.75.28.97 Courriel : remi.nicolas@marguerittes.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)
Nom : DUMAS Prénom : David
Fonction : Directeur
Téléphone : 06.23.54.62.54 Courriel : ddumas@escal.asso.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? ☑ oui ☐ non
Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
Centre Social	CAF du GARD	*1er janvier 2025*
Point Conseil Budget	DDETS	*1er janvier 2025*
ACM	SDJES	*1er janvier 2025*
IJ	DRAJES	*1er janvier 2025*
GUID-ASSO	SDJES	*1er janvier 2025*

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☐ oui ☑ non
Si oui, date de publication au Journal Officiel : I__I__I__I__I__I__I__I

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? ☐ oui ☑ non

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

3. Relations avec d'autres associations/structures

A quel réseau, union ou fédération, la structure est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet ne pas utiliser de sigle)

FRANCAS du GARD
Association des Centre Sociaux du GARD
Réseau MOBIN
CRIJ Occitanie

La structure a-t-elle des adhérents personnes morales : non ☐ oui ☑ Si oui lesquelles ?

Plus de 60 associations locales affiliées

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée : ☐

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée (2024)

Etant donné le transfert, d'activité de l'association à l'établissement public, au 1er janvier 2025, les données ci-dessous sont issues de l'association :

Nombre de bénévoles : *Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.*	51
Nombre de volontaires : *Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service Civique)*	00
Nombre total de salarié(e)s :	79
Dont nombre d'emplois aidés	4
Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)	17,32
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	49
Adhérents : *Adhérents : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association*	836 familles, soit 1 514 individus 66 associations, soit 8 035 individus

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

5. Budget[1] prévisionnel de la structure

Année 2025 ou exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

Le budget 2026 de la collectivité n'a pas encore été voté

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	**187 016**	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	**324 599**
Achats matières et fournitures	122 237	**73 – Dotations et produits de tarification**	
Autres fournitures	64 780	**74 – Subventions d'exploitation[2]**	**1 260 101**
		État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ére page	35 884
61 – Services extérieurs	**131 945**		
Locations	40 373		
Entretien et réparation	50 629		
Assurance	17 000	Conseils Régional OCCITANIE	15 000
Divers	23 942		
62 – Autres services extérieurs	**133 198**	Conseil Départemental du GARD	141 500
Rémunérations intermédiaires et honoraires	460		
Publicité, publications	35 148		
Déplacements, missions	10 225	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	586 390
Services bancaires, autres	87 365	*Marguerittes*	
63 – Impôts et taxes		*Bezouce, Cabrières, Lédenon et Saint-Gervasy*	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	498 807
64 – Charges de personnel	**1 116 208**	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels	865 771	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	250 436	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante	**16 333**	**75 – Autres produits de gestion courante**	**0**
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		**76 – Produits financiers**	
67 – Charges exceptionnelles		**77 – Produits exceptionnels**	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		**79 – Transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES	**1 184 700**	**TOTAL DES PRODUITS**	**1 184 700**
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE[3]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	**0**	**87 – Contributions volontaires en nature**	**0**
860 - Secours en nature		870 – Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	**0**	**TOTAL**	**0**

1 *Ne pas indiquer les centimes d'euros*

2 *L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.*

3 *Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat.*

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Liste des projets soumis par le Centre Social ESCAL :

en lien avec le Projet Social 2026-2027 :
ENSEMBLE ALLONS PLUS LOIN

Dans le cadre de son projet Social 2026-2027, le Centre Social ESCAL souhaite développer des actions en faveur des habitants du territoire GARRIGUES, au travers notamment de différentes actions :

Projet 01	**Pour une culture numérique partagée : « *Mobilisons les territoires pour une culture numérique inclusive, innovante et garante de l'accès aux droits* »**
Projet 02	**Animation Jeunesse sur le territoire Garrigues**
Projet 03	**La Navette des Ados**
Projet 04	**Ateliers Parents-Enfants GARRIGUES**
Projet 05	**Vers un ALSH intercommunal**
Projet 06	**Week-end sportif**

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Dénomination de la structure : Centre Social ESCAL
N° tiers :

Projet n°1

6. Projet – Objet de la demande (suite …)

Remplir une « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Montant de la subvention sollicitée : 6 000 €

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☑ oui territoire de veille active

Intitulé :

Pour une culture numérique partagée : « *Mobilisons les territoires pour une culture numérique inclusive, innovante et garante de l'accès aux droits* »

Objectifs :

- ✓ Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme
- ✓ Renforcer le lien social et lutter contre l'isolement
- ✓ Former aux nouvelles technologies
- ✓ Faciliter l'accès aux droits
- ✓ Impulser et maintenir une dynamique locale de territoire

Description :

Ce projet se décline en plusieurs axes :

1. Apprentissage à l'autonomie numérique

Il s'agira de mener, en groupe, des ateliers de modules socles d'apprentissage à l'autonomie numérique en les coconstruisant avec les participants en fonction de leurs besoins et attentes.

L'apprentissage se déroulera sur l'année, sous la forme de modules d'une durée d'1h30.
Les apprenants seront répartis en 4 groupes :

- ✓ Débutants sur smartphone et tablette
- ✓ Débutants sur ordinateur
- ✓ Intermédiaires sur ordinateur
- ✓ Avancés sur ordinateur

Les groupes seront composés d'une douzaine maximum de personnes pour faciliter les apprentissages et pour leur permettre de s'entraider. La première séance pose généralement les éléments de diagnostic et besoins via un questionnaire oral de recueil des attentes. S'ensuit une discussion pour coconstruire les séances. En fonction de l'avancée des participants, celles-ci peuvent être réajustées ; une évaluation orale étant opérée à chaque fin de séance. Enfin, une évaluation générale est effectuée sous la forme d'un questionnaire.

2. La Geek Académy

Il s'agira d'organiser et animer des ateliers ludiques, à chaque vacances scolaires, autour de Serious Game : *jeux sportifs sur Wii, jeux de mémoire sur tablette, découverte de la visioconférence avec ses proches, les visites culturelles virtuelles en partenariat avec Culturmoov', la vidéo, les réseaux sociaux, applications utiles et faciles. etc*….
Certains ateliers, notamment pour les jeux vidéo et l'utilisation des réseaux, seront animés par des jeunes, avec le soutien de la conseillère numérique de l'ESCAL, afin de développer du lien social et intergénérationnel.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

3. L'accès aux droits :

La politique d'accès au droit vise à mettre à la disposition des citoyens, des lieux où ils pourront trouver une information générale sur leurs droits et obligations, une assistance et un accompagnement personnalisé dans leurs démarches administratives.
Mais encore faut-il connaitre ses droits ? **Aussi, pour faire respecter et défendre les droits des habitants et les faire valoir, il s'agira de :**

- **Favoriser un espace d'accueils et de proximité en renforçant l'accès et l'accompagnement au numérique :**

L'ESCALe des Habitants est une plateforme de services, d'informations et de constructions de projets, gratuite et libre d'accès, qui assure un appui de proximité aux habitants.

« L'ESCALe des Habitants » se veut être un lieu construit Pour et Avec les habitants afin de :

- ✓ Simplifier et faciliter leurs démarches avec les organismes publics (CAF, Impôts, Préfecture, CARSAT, DGFIP...) ;
- ✓ Organiser une complémentarité d'intervention entre les différents niveaux de services offerts sur le territoire et par nos partenaires institutionnels ;
- ✓ Lutter et Agir contre la fracture numérique avec l'accès à 12 ordinateurs équipés d'internet, pack office et une imprimante ;
- ✓ Soutenir et Lutter contre la fracture sociale en proposant des professionnels « écrivains publics » dans la compréhension/rédaction de courriers et/ou dossiers administratifs ;
- ✓ Organiser des rencontres/débats avec nos partenaires sur diverses thématiques ;
- ✓ Favoriser l'échange et maintenir le lien social.

Cette plateforme numérique est ouverte 47 heures par semaine y compris le samedi matin à Marguerittes et reçoit chaque année près de 12 000 visites. Elle est déclinée à la mairie de Bezouce le mardi matin dans une démarche « d'Aller vers ». Nous souhaiterions que cette plateforme devienne itinérante au sein de nos autres villages partenaires.
Cette offre de services humanise la relation si difficile que peuvent ressentir les usagers avec la perte des relations avec les services publics. Elle permet d'accéder à ses droits.

Notre habilitation **AIDANTS CONNECTS** nous permet de réaliser des démarches administratives en ligne *« à la place »* de l'usager de manière légale via une connexion sécurisée. Cette connexion est tracée et stockée.

Quatre professionnels formés et qualifiés assurent l'animation de la plateforme dont une Conseillère Numérique dont les principales missions consistent à accompagner, dans la réalisation des démarches administratives en ligne.

- **D'organiser et développer un réseau d'acteurs et d'entraide favorisant l'accès aux droits et aux services** :

Nous sommes identifiés comme Point Relais CAF, Point local Impôts. Nous sommes labellisés Point Conseil Budget et Information Jeunesse. Nous avons signé une convention partenariale avec France Travail, la Mission Locale Jeunes de Nimes Métropole et la CPTS ReGards.
Par ailleurs, nous sommes identifiés comme Point Ressources pour la communauté des gens du voyage résidant sur l'aire de Marguerittes ainsi que pour les demandeurs d'asile du Prahda Adoma de Marguerittes.
Enfin, nous accompagnons les bénéficiaires du RSA dans le cadre de l'action « Agir pour son Avenir Professionnel ».

Nous participons activement, en tant que point ressources, au Comité Local des Usagers des Impôts, au Comité Départemental de l'Inclusion Financière ainsi qu'aux réunions partenariales de la CAF et de l'Information Jeunesse afin d'être informés des dernières actualités, dispositifs, etc... pour mieux accompagnés les habitants dans leurs démarches et leurs droits.
Tout ce travail en réseau permet d'apporter de meilleurs conseils, de transmettre les bonnes informations, d'échanger nos savoirs et pratiques... mais également de pouvoir apporter une réponse complète et concrète aux habitants.

En partenariat avec la CPTS ReGards, grâce au programme ICOPE conçu par l'organisation mondiale de la santé, nous organisons des journées de prévention santé pour les personnes de 60 ans et + afin de prévenir la dépendance et nous les accompagnons à s'inscrire dans ce réseau de professionnels de santé. Le programme ICOPE a pour objectif de retarder la dépendance en repérant précocement les facteurs de fragilité chez les séniors. Pour les séniors les plus aguerris avec le numérique et l'usage de leur smartphone, nous les encourageons et guidons à installer et l'utilisation de l'application ICOPE MONITOR.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Bénéficiaires :

Taux de ressortissants agricoles (Personnes affiliées en MSA) : %

(caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.))

Les habitants de Marguerittes et du bassin de vie « Garrigues », ce qui représente environ 22 500 personnes (données INSEE 2019), ainsi que les habitants des communes de Nîmes métropole limitrophes à notre bassin de vie.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

6. Projet – Objet de la demande (suite …)

Territoire :

La ville de Marguerittes et les communes environnantes : Bezouce, Cabrières, Lédenon, Poulx, Saint Gervasy et Sernhac.

Moyens matériels et humains (voir aussi « CHARGES INDIRECTES REPARTIES » au budget du projet) :

Moyens humains :
1 responsable de pôle Familles/Adultes/Séniors, 1 animatrice Famille, 1 conseillère numérique et 1 chargé de développement social

Moyens matériels :
Les locaux du siège social :
- 1 salle d'accueil équipés de 12 ordinateurs en accès libre
- 1 espace multimédia équipé de 4 ordinateurs, de 4 tables et 12 chaises
- 1 salle rouge "Arènes" de réunion équipée d'une table et de 12 chaises, une TV équipée d'un système de vidéo communication

Le matériel pédagogique du centre social
Les équipements informatiques et multimédia du centre social : 12 tablettes tactiles, appareils photos, caméra...

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
salarié(e)s		
Dont CDI	3	
Dont CDD	1	
Dont emplois-aidés[4]		
Volontaires (Services Civiques...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

☐ oui ☒ non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) **01/01/2026** au **31/12/2026**

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

4 Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc ...

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Indicateurs d'évaluation

- ✓ Taux de participation et engagement
- ✓ Taux de satisfaction
- ✓ Acquisition de compétences
- ✓ Impact à long terme et autonomie
- ✓ Qualité des échanges
- ✓ Durabilité des interactions
- ✓ Impact social
- ✓ Respect et atteintes des objectifs
- ✓ Accessibilité et confort (contenus et outils adaptés)
- ✓ Ces indicateurs peuvent aider à mesurer l'efficacité des ateliers et à identifier les domaines nécessitant des améliorations.

Méthodologie d'évaluation du projet

- ✓ Collecte de données via le recueil de la parole
- ✓ Analyse des données recueillies
- ✓ Bilan lors des comités
- ✓ Rapport d'activités annuels

Résultats attendus

- ✓ Amélioration des compétences numériques
- ✓ Autonomie accrue
- ✓ Renforcement de la confiance en soi
- ✓ Amélioration de la qualité de vie
- ✓ Accès aux informations et services en ligne
- ✓ Réduction de l'isolement social
- ✓ Création de liens sociaux

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Projet n° 1

6. Budget[5] du projet

Année 2026 ou exercice du 01/01/2026 au 31/12/2026

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	0	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Achats matières et fournitures		**73 – Dotations et produits de tarification**	
Autres fournitures		**74 – Subventions d'exploitation[6]**	0
61 – Services extérieurs	0	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations		Conseiller Numérique	12 500
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	0	Conseil.s Départemental(aux)	12 930
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		-	
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres			
63 – impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	16 970
64 – Charges de personnel	40 284	CAF	10 970
Rémunération des personnels	34 753	MSA	6 000
Charges sociales	5 531	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante	2 124	**75 – Autres produits de gestion courante**	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		**76 – Produits financiers**	
67 – Charges exceptionnelles		**77 – Produits exceptionnels**	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		**79 – Transfert de charges**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	42 408	**TOTAL DES PRODUITS**	42 408
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	**87 – Contributions volontaires en nature**	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	**42 408**	**TOTAL**	**42 408**

La subvention sollicitée de 6 000 €, objet de la présente demande représente 14.14 % du total des produits du projet (montant sollicité / total du budget) x 10

5 Ne pas indiquer les centimes d'euros

6 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Dénomination de la structure : Centre Social ESCAL
N° tiers :

Projet n° 2

6. Projet – Objet de la demande (suite …)

Remplir une « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Montant de la subvention sollicitée : 5 000 €

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☑ oui territoire de veille active

Intitulé :

Animation Jeunesse sur le territoire Garrigues

Objectifs :

- ✓ Permettre l'accès à des activités variées favorisant la découverte, la créativité et l'autonomie
- ✓ Renforcer le lien entre les jeunes, les familles et les professionnels
- ✓ Développer les partenariats locaux autour de la jeunesse du territoire
- ✓ Développer des actions itinérantes sur les différentes communes du territoire
- ✓ Accompagner les jeunes dans la construction de leurs projets personnels ou collectifs
- ✓ Mettre en place une instance partenariale annuelle de suivi et d'évaluation du projet au niveau territorial
- ✓ Favoriser le travail intercommunal de mobilisation des jeunes
- ✓ Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prises d'initiatives via la mise en place d'un accompagnement de leurs projets, notamment en développant des projets jeunes
- ✓ Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions d'aller-vers
- ✓ Développer les projets citoyens et la participation des jeunes aux instances de décision
- ✓ Intégrer la démarche Promeneurs du Net en articulation avec les PdN déjà présents sur la structure

Description :

Le territoire Garrigues regroupe plusieurs communes avec une population en croissance constante et une part importante de jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Si le territoire bénéficie d'un cadre de vie agréable et d'une dynamique associative riche, il présente néanmoins certaines inégalités d'accès aux loisirs, à la culture et aux dispositifs d'accompagnement des jeunes, notamment pour ceux résidant hors du centre de Marguerittes.
Les jeunes expriment régulièrement des besoins de lieux de rencontre, de mobilité et de participation, ainsi qu'une envie de prendre part à la vie locale à travers des projets collectifs, culturels et citoyens.
Face à ces constats, le centre social souhaite renforcer son action jeunesse en développant un projet d'animation global et participatif, ancré dans les réalités du territoire.

L'animateur Jeunesse mettra en œuvre des itinéraires réguliers vers les espaces publics identifiés comme lieux de rencontre et de socialisation des jeunes.
Ces interventions hors les murs viseront à aller à la rencontre de publics éloignés, à créer du lien et à favoriser leur mobilisation autour d'initiatives collectives.

Elles s'accompagneront de temps festifs et conviviaux (événements de quartier, animations en plein air, temps culturels ou sportifs informels) permettant d'attirer de nouveaux publics, de valoriser les initiatives locales et de favoriser leur engagement citoyen.

Le projet encouragera l'émergence d'initiatives citoyennes, culturelles, sociales ou sportives conçues et animées par les jeunes eux-mêmes. L'accompagnement se déroulera dans un cadre souple et accessible, sans contrainte d'inscription préalable et avec des horaires adaptés à leurs disponibilités.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Des temps de rencontres réguliers entre jeunes, professionnels et partenaires (sous forme de permanences, d'ateliers ou de cafés-rencontres) seront mis en place afin de favoriser l'expression, l'écoute et la co-construction de projets.

Le projet s'attachera à consolider les coopérations entre les structures jeunesse et les autres acteurs éducatifs et sociaux du territoire : établissements scolaires, missions locales, acteurs de l'information jeunesse, foyers de jeunes travailleurs, services de prévention spécialisée, clubs sportifs, médiathèques, CMJ etc.

Le plus important est d'aller à la rencontre des jeunes, de proposer des actions éducatives, culturelles et sportives… afin de favoriser l'épanouissement, la création de lien, l'expression et l'engagement des jeunes du territoire dans des projets.

L'ensemble des projets qu'ils soient ponctuels ou durables sont travaillés avec les jeunes dans un premier temps, car ce sont les jeunes qui sont au cœur de chaque projet. De leurs envies découlent des idées qui, par la suite, prennent forme ou non.
Les modalités qui permettent de partir sur un projet quel qu'il soit sont définies à la fois par les jeunes et les animateurs. En effet les jeunes amènent leur volonté et nous leur fournissons les conseils pour avancer, l'accompagnement et le cadre nécessaire à respecter.
En ce sens, lorsqu'un groupe de jeunes vient nous trouver pour élaborer une action ou un projet, nous voyons d'abord ensemble s'il est possible de le faire et donc les moyens de mise en œuvre. Ensuite si cela est possible nous mettons en place des réunions régulières pour faire des points d'étapes sur leurs avancées et nous les aiguillons en fonction.
Ces réunions sont l'occasion pour les jeunes de se retrouver, d'échanger et de confronter leurs avis pour ensuite les présenter si nécessaire aux partenaires institutionnels (par ex : les élus des différentes communes).
Nous les laissons s'organiser librement et intervenons avec bienveillance sans faire à leur place. Nous établissons un échéancier pour chaque projet ce qui leur permet de voir l'avancement concret et de se réadapter en fonction des besoins.
La place des jeunes est donc au cœur du projet. Ils le réfléchissent, se mobilisent et le construisent.
Notre place en tant qu'animateur est de les accompagner au quotidien.

Au travers de plusieurs actions telles que :

- ✓ *Développer la démarche d'« ALLER VERS » notamment avec le triporteur au collège, des temps de jeux ciblés dans des structures sur le territoire ainsi que des sorties sur des thèmes précis ;*
- ✓ *Un festival « Garr' Ô festival » ou une action sur une journée de ce type ;*
- ✓ *Des actions ponctuelles sur des thèmes divers et variés ;*
- ✓ *Des Stands de prévention sur les différents évènements des communes ;*
- ✓ *Des soirées une fois par mois sur des thèmes innovants (compétition E-SPORT par exemple) ;*
- ✓ *Des séjour long l'été ;*
- ✓ *Des rencontres régulières autour de la création de projet.*

Bénéficiaires :

Taux de ressortissants agricoles (Personnes affiliées en MSA) : %

(Caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.))

Le projet s'adresse à un public mixte de jeunes âgés de 12 à 25 ans.
Il vise plus particulièrement les jeunes qui, en dehors du cadre scolaire, ne fréquentent pas ou peu les structures jeunesse existantes, notamment durant leurs temps extrascolaires, les week-ends et les vacances :

- ✓ répartition filles/garçons : 50/50
- ✓ public connu de la structure porteuse : la base de jeunes fréquentant le Club Ados, ainsi que les collégiens participant aux actions menées par le Centre Social ESCAL sur le collège Lou Castellas public fréquentant les différentes associations adhérentes du Centre Social ESCAL
- ✓ public fréquentant les autres associations du bassin de vie
- ✓ public fréquentant de manière inorganisée les divers lieux de rencontre des jeunes du territoire du bassin de vie : city-stades, skate-parks, ...
- ✓ public repéré par les partenaires du Centre Social ESCAL : par exemple cela peut être un groupe de jeunes déscolarisés de 18 à 25 ans, et parfois tombés dans des dérives importantes, pris en charge par l'association Samuel Vincent avec qui nous travaillons.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

6. Projet – Objet de la demande (suite …)

Territoire :

Le projet se déploiera sur le bassin de vie de la zone Garrigue, regroupant les communes de Bezouce, Cabrières, Lédenon, Poulx, Saint-Gervasy et Sernhac.

Moyens matériels et humains (voir aussi « CHARGES INDIRECTES REPARTIES » au budget du projet) :

Dans le cadre de ce projet nous disposons,
Moyens humains :

- 1 animateur
- 1 coordinateur
- 1 directeur
- 1 directrice adjointe
- 1 RH

Moyens matériels :

- 1 minibus
- Divers jeux de société et outils pédagogiques
- Matériel bureautique
- 1 triporteur
- Mobiliers (chaises & tables)

Nombre de personnes 5 Nombre en ETPT 5

Bénévoles participants activement à l'action/projet	
salarié(e)s	
Dont CDI	4
Dont CDD	1
Dont emplois-aidés[7]	
Volontaires (Services Civiques...)	

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

☐ oui ☒ non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Accueillir, aller à la rencontre et mobiliser les jeunes afin de créer un climat propice à la prise d'initiatives.

- Indicateurs : Nombre de jeunes rencontrés et le nombre de jeunes mobilisés.
- Seuils : Rencontrer 150 jeunes différents et mobiliser 10 jeunes au total

Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets et dans leur engagement citoyen.

- Indicateurs : Nombre de jeunes accompagnés et le nombre de projets réalisés.
- Seuils : Accompagner un groupe de jeunes ou 3 jeunes individuellement et réaliser 2 projets différents.

Porter le projet jeunesse de la structure dans une dynamique partenariale.

- Indicateur : Nombre de partenaire associés
- Seuil : Associer au moins un partenaire par projet.

7 Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc ...

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Projet n° 2

6. Budget[8] du projet

Année 2026 ou exercice du 01/01/2026 au 31/12/2026

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	4 000	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	4 000
Achats matières et fournitures	4 000	**73 – Dotations et produits de tarification**	
Autres fournitures		**74 – Subventions d'exploitation[9]**	0
61 – Services extérieurs		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	3 000	Conseil.s Départemental(aux)	2 522
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		-	
Déplacements, missions		Communes (Marguerittes citoyenneté), communautés de	8 000
Services bancaires, autres		Autres communes	8 000
63 – Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	34 478
64 – Charges de personnel	42 000	CAF	29 478
Rémunération des personnels		MSA	5 000
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		**75 – Autres produits de gestion courante**	0
		756, Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		**76 – Produits financiers**	
67 – Charges exceptionnelles		**77 – Produits exceptionnels**	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		**79 – Transfert de charges**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	49 000	**TOTAL DES PRODUITS**	49 000
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	**87 – Contributions volontaires en nature**	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	49 000	**TOTAL**	49 000

La subvention sollicitée de 5 000 €, objet de la présente demande représente 10.20 % du total des produits du projet (montant sollicité / total du budget) x 10

8 Ne pas indiquer les centimes d'euros

9 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Dénomination de la structure : Centre Social ESCAL
N° tiers :

Projet n° 3

6. Projet – Objet de la demande (suite …)

Remplir une « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Montant de la subvention sollicitée : 2 000 €

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☑ oui territoire de veille active

Intitulé :

La navette des ados

Objectifs :

- ✓ Faciliter la mobilité des adolescents vers l'Espace Jeunes "Tita" où des activités culturelles, sportives et sociales
- ✓ Favoriser l'égalité d'accès aux loisirs, à la culture et à la vie du centre social
- ✓ Renforcer le lien social et la participation des jeunes du territoire
- ✓ Prévenir l'isolement et encourager l'autonomie dans leurs déplacements
- ✓ Lutter contre l'isolement et la dépendance aux écrans
- ✓ Valoriser l'engagement citoyen à travers la co-construction et la responsabilisation des jeunes autour du projet

Description :

Le Centre Social ESCAL constate que de nombreux adolescents du territoire Garrigues rencontrent des difficultés de mobilité pour se rendre à l'Espace Jeunes "Tita".

Les distances, l'absence de transports adaptés et la dépendance aux parents limitent leur participation aux activités proposées, réduisant ainsi leur accès à la vie sociale, culturelle et citoyenne. Ces freins ont été régulièrement identifiés lors des échanges avec les familles, les jeunes et les partenaires éducatifs du territoire. Également, ce constat a eu lieu à la suite de différents projets mis en place où la participation de certains jeunes a dû être limité.

La mise en place d'une navette dédiée aux jeunes vise à garantir à chacun la possibilité de fréquenter l'Espace Jeunes "Tita" et de bénéficier des actions éducatives, ludiques proposées par le Centre Social. Au-delà du simple transport, cette initiative a pour ambition de devenir un levier d'inclusion, d'autonomie et de cohésion territoriale.

Le but de ce projet est de permettre à tous les jeunes de se déplacer vers le "Tita" où d'autres structures, celui-ci vise à réduire les inégalités d'accès et renforcer leur autonomie et leur participation.
Nous avons donc imaginé une navette dans un premier temps les mercredis et samedis et surtout sur les périodes hivernales quand la nuit tombe plus tôt et le froid est présent.
La navette fonctionnera selon un planning bien défini avec des points de ramassage identifiés, en ce sens des points de rendez-vous seront fixé dans Marguerittes et les villages avoisinants et des horaires de passage permettront aux jeunes de profiter de celle-ci.

L'idée n'étant pas de faire le « taxi » mais bien de permettre à des jeunes qui souhaitent s'impliquer dans des projets de venir le faire dans un lieu avec des animateurs.

Cette possibilité doit favoriser l'émergence de nouveau projet innovant et dynamique porté par les jeunes.
Ce projet répond à une demande importante des familles et des adolescents confrontés à des problématiques récurrentes de déplacement et voulant s'engager dans des projets mais aussi profiter du panel d'activité proposé par l'ESCAL.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Bénéficiaires :

Taux de ressortissants agricoles (Personnes affiliées en MSA) : %

(caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.))

Le projet s'adresse aux adolescents de 11 à 17 ans du territoire Garrigues

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

6. Projet – Objet de la demande (suite …)

Territoire :

Le territoire Garrigues et notamment les jeunes qui fréquentent le collège Lou Castellas (Bezouce, Cabrières, Margueritttes et Saint-Gervasy, la demande venant notamment de ces derniers.

Moyens matériels et humains (voir aussi « CHARGES INDIRECTES REPARTIES » au budget du projet) :

Humains : animateurs jeunesse, bénévoles chauffeurs, partenaires institutionnels.
Matériels : minibus, outils de communication, fiches d'inscription et de suivi.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	2	
salarié(e)s	1	
Dont CDI	1	
Dont CDD		
Dont emplois-aidés[10]		
Volontaires (Services Civiques...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

☐ oui ☒ non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Faciliter la mobilité des adolescents de 11 à 17 ans vers le "Tita" où des activités culturelles, sportives et sociales : nombre de jeunes inscrits à la navette, nombre moyen de trajet effectué, évolution de l'autonomie en fonction du nombre de trajet ;
- Lutter contre l'isolement et la dépendance aux écrans : comparaison avant/pendant et après la mise en place de la navette du nombre de jeunes concernés, répartition géographique des jeunes impliqués ;
- Favoriser l'autonomie et la participation des jeunes au travers de projet : respect des règles et du fonctionnement, comportement lors des trajets, implication des jeunes dans les différents projets, prise d'initiative et pertinence des suggestions.

10 Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc ...

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/margueritttes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Projet n° 3

6. Budget[11] du projet

Année 2026 ou exercice du 01/01/2026 au 31/12/2026

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	1 000	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Achats matières et fournitures	1 000	**73 – Dotations et produits de tarification**	
Autres fournitures		**74 – Subventions d'exploitation[12]**	0
61 – Services extérieurs	0	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	1 500	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		-	
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	2 500
Services bancaires, autres			
63 – Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	4 500
64 – Charges de personnel	4 500	CAF MSA	2 500 2 000
Rémunération des personnels	4 500	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		**75 – Autres produits de gestion courante**	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		**76 – Produits financiers**	
67 – Charges exceptionnelles		**77 – Produits exceptionnels**	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		**79 – Transfert de charges**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	7 000	**TOTAL DES PRODUITS**	*7 000*
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	**87 – Contributions volontaires en nature**	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	**7 000**	**TOTAL**	**7 000**

11 Ne pas indiquer les centimes d'euros

12 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

La subvention sollicitée de 5 000 €, objet de la présente demande représente 10.20 % du total des produits du projet
(montant sollicité / total du budget) x 10

Dénomination de la structure : Centre Social ESCAL
N° tiers :

Projet n° 4

6. Projet – Objet de la demande (suite …)

Remplir une « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Montant de la subvention sollicitée : 4 700 €

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☑ oui territoire de veille active

Intitulé :

Ateliers parents-enfants

Objectifs :

- ✓ Renforcer les liens parents-enfants à travers des activités partagées.
- ✓ Encourager la découverte du territoire et de ses acteurs (associations, patrimoine, nature, culture, sport…).
- ✓ Favoriser l'épanouissement de l'enfant et la valorisation du parent dans son rôle éducatif.
- ✓ Valoriser les ressources et savoir-faire du territoire
- ✓ Créer un espace d'échanges, d'écoute et de partage entre familles.
- ✓ Lutter contre l'isolement social et renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté.
- ✓ Offrir un cadre sécurisant favorisant la participation active des parents et des enfants.

Description :

Le Centre social ESCAL de Marguerittes accompagne les familles du territoire dans une dynamique de soutien à la parentalité, de lien social et de participation à la vie locale.

Les échanges avec les familles, les partenaires éducatifs et les observations menées dans le cadre des actions collectives ont fait émerger plusieurs besoins :

- ✓ Créer davantage de temps de partage entre parents et enfants.
- ✓ Proposer des activités accessibles et locales, valorisant les ressources du territoire.
- ✓ Lutter contre l'isolement des familles et renforcer le sentiment d'appartenance à la commune et à ses environs.
- ✓ Permettre aux parents de découvrir les structures locales (clubs sportifs, associations culturelles, espaces naturels, services municipaux).

Les ateliers parents-enfants sont des moments de rencontres et de partage pour les familles qui nous permettent d'aborder différents sujets autour de la parentalité. Ils permettent de se réunir pour vivre un moment convivial et familial.
L'activité proposée durant les ateliers peut être de différentes formes : artistique, culturelle, sportive, culinaire …

La régularité des ateliers permet de créer un lien de confiance afin que les familles puissent se livrer sur les problématiques qu'elles rencontrent au quotidien.

Également, ils favorisent la socialisation des enfants et des jeunes. Les ateliers parents enfants sont systématiquement animés par un professionnel qui a pour rôle de valoriser les connaissances et compétences de chacun, faire découvrir ou redécouvrir les capacités des parents et enfants. Ces ateliers permettent également aux professionnels de repérer certaines difficultés ou problématiques familiales.
Les familles sont parties prenantes de cette action et elles ont sans cesse de nouvelles idées novatrices pour se renouveler et proposer de nouveaux ateliers.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Bénéficiaires :

Taux de ressortissants agricoles (Personnes affiliées en MSA) : %

(caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.))

Les habitants de Marguerittes et du bassin de vie « Garrigues », ce qui représente environ 22 500 personnes (données INSEE 2019), ainsi que les habitants des communes de Nîmes métropole limitrophes à notre bassin de vie.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

6. Projet – Objet de la demande (suite …)

Territoire :

Le projet s'inscrit dans une dynamique territoriale :

- ✓ Itinérance des ateliers sur plusieurs village (Communes partenaires : Bezouce, Cabrières, Lédenon, Poulx, Saint-Gervasy, Sernhac).
- ✓ Mise en avant des ressources locales (patrimoine, savoir-faire, espaces naturels).
- ✓ Renforcement du maillage partenarial entre les acteurs sociaux, éducatifs et sportifs du territoire.
- ✓ Communication via les ressources du Centre social, les supports municipaux, les associations et les établissements scolaires.

Moyens matériels et humains (voir aussi « CHARGES INDIRECTES REPARTIES » au budget du projet) :

Les moyens mis en œuvre par la structure sont les suivants :
- moyens humains : 1 salarié et 12 bénévoles

- moyens matériels : mises à disposition des salles et de l'ensemble de l'infrastructure, matériels pédagogiques et denrées alimentaires.

- Moyens de communication : Nous avons différents moyens de communication : les affiches et les tracs distribuées au sein du centre social, des écoles et du collège, nos réseaux sociaux, le site internet du Centre Social ainsi que des Mairies.
Nous avons également un journal qui est distribué tous les deux mois diffusés dans l'ensemble des communes du territoire Garrigues qui nous permets d'élargir notre communication.
Nous envoyons des mails aux familles adhérentes du centre social.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	12	
salarié(e)s		
Dont CDI	1	
Dont CDD		
Dont emplois-aidés[13]		
Volontaires (Services Civiques...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

☐ oui ☒☐ non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

13 Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc ...

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Les indicateurs d'évaluation :
- Le nombre de participants
- Le nombre d'ateliers proposés
- La satisfaction du public
- La participation active du public lors des séances
- Les propositions des participants
- Les interactions entre les familles

Grâce à différentes méthodes :
- Bilan de fin d'ateliers
- Témoignages des familles
- Témoignages des intervenants

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Projet n° 4

6. Budget[14] du projet

Année 2026 ou exercice du 01/01/2026 au 31/12/2026

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	**1 700**	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Achats matières et fournitures	1 200	**73 – Dotations et produits de tarification**	
Autres fournitures	500	**74 – Subventions d'exploitation[15]**	0
61 – Services extérieurs	**1 000**	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	**1 900**	Conseil.s Départemental(aux)	2 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		-	
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	170
Services bancaires, autres			
63 – Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler) CAF	8 430
64 – Charges de personnel	**6 000**	CAF	3 730
		MSA	4 700
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		**75 – Autres produits de gestion courante**	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		**76 – Produits financiers**	
67 – Charges exceptionnelles		**77 – Produits exceptionnels**	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		**79 – Transfert de charges**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	**10 600**	**TOTAL DES PRODUITS**	**10 600**
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	**87 – Contributions volontaires en nature**	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	**10 600**	**TOTAL**	**10 600**

La subvention sollicitée de 4 700 €, objet de la présente demande représente 44.33 % du total des produits du projet

14 Ne pas indiquer les centimes d'euros

15 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Dénomination de la structure : Centre Social ESCAL
N° tiers :

Projet n° 5

6. Projet – Objet de la demande (suite …)

Remplir une « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Montant de la subvention sollicitée : 7 000 €

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☑ oui territoire de veille active

Intitulé :

Vers un ALSH intercommunal

Objectifs :

- ✓ Améliorer l'accès aux loisirs des enfants en proposant des tarifs harmonisés
- ✓ Favoriser la mixité sociale et territoriale
- ✓ Soutenir les familles dans leur rôle éducatif en proposant un accompagnement complémentaire à l'école et à la vie familiale
- ✓ Diversifier et enrichir l'offre d'activités sur le territoire
- ✓ Renforcer la coordination et consolider la gouvernance entre les communes
- ✓ Elargir l'adhésion des communes

Description :

Dès 2009, la question du territoire d'impact du Centre Social ESCAL s'est posée. Si le Centre Social ESCAL a été créé au niveau marguerittois, très vite de nombreux usagers « extérieurs » se sont intéressés à son action, représentant 30% des adhérents en 2010. C'est dans cette logique que Centre Social ESCAL est très vite devenu une référence sur le territoire, ce qui a conduit à un travail intercommunal avec les élus du territoire Garrigues.

Les communes de Bezouce, Cabrières, Lédenon et Saint Gervasy bénéficiaient d'un Accueil de Loisirs itinérants dans les écoles, uniquement pendant les vacances scolaires (Hiver, Printemps, juillet et Automne). Très vite, la réflexion de l'accès à l'ALSH porté par le Centre Social ESCAL à Marguerittes est apparue comme une évidence. En effet, l'infrastructure proposée est la mieux équipé et la plus accessible. D'autre part, cela permet de favoriser les rencontres et le vivre-ensemble entre enfants de différents villages.

Lédenon suivi de Bezouce puis Cabrières ont décidé de mutualiser leurs ressources avec le Centre Social ESCAL afin de garantir que chaque enfant du territoire intercommunal, quel que soit son lieu de résidence, puisse bénéficier d'un accueil de loisirs de qualité, de rendre l'ALSH accessible à toutes les familles les mercredis, quel que soit leur niveau de revenus, en proposant des tarifs adaptés et des aides spécifiques.
Aussi, les tarifs proposés aux familles de ces trois communes ont été harmonisés et elles bénéficient de la même grille tarifaire que les marguerittois.
Par ailleurs, cette uniformisation a permis de centraliser les inscriptions au le Centre Social ESCAL, d'améliorer la communication envers les familles, notamment sur les autres services que propose le centre social (parentalité, Intergénérationnel, co-construction avec les familles…).

A compter de 2026, la ville de Cabrières a fait le choix de faire bénéficier de l'ALSH du Mas Praden aux enfants de son village durant les vacances également.

Cette cohésion intercommunale renforce le sentiment d'appartenance à un territoire commun et favorise les échanges entre les communes.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Aujourd'hui, il s'agirait d'anticiper les freins et lever les résistances des communes de Saint Gervasy et Poulx pour que ce projet puisse devenir un vrai projet intercommunal du bassin de vie Garrigues. Ainsi, il s'agira, avec l'aide des autres communes, de démontrer l'efficacité de ce projet (taux de satisfaction des familles, économies réalisées...), mettre en avant les bénéfices concrets (réduction des coûts, mutualisation des moyens, qualité accrue du service...).
En parallèle, la démarche doit aussi permettre de réfléchir à l'évolution de pratique, dans une démarche d'aller vers, afin de repenser les modalités d'intervention en travaillant avec les communes sur :

- ✓ des actions de valorisation de l'ALSH, lors d'inscriptions délocalisées dans chaque commune,
- ✓ des réunions d'informations territorialisées,
- ✓ le développement de partenariat avec les écoles (pour créer des passerelles en cohérence avec le S4C),
- ✓ le déploiement d'une communication mieux adaptée en faveur des familles, ...
- ✓ etc

La question d'une UNITE TERRITORIALE sur le bassin de vie Garrigues permettrait de créer une instance de gouvernance commune et partagée en mettant en place des comités de pilotage portés par des élus, des techniciens Centre Social ESCAL et des familles.

En parallèle, le Centre Social ESCAL sera pleinement impliqué dans une démarche de requalification bâtimentaire de l'ALSH du Mas Praden, portée par la Ville de Marguerittes, afin de l'adapter aux enjeux du XXI^{ème} siècle et de lui permettre une rénovation thermique et énergétique, et une optimisation des locaux dans la perspective de l'élargissement du nombre d'enfants accueillis.

Bénéficiaires :

Taux de ressortissants agricoles (Personnes affiliées en MSA) : %

(caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.))

Les habitants de Marguerittes et du bassin de vie « Garrigues », ce qui représente environ 22 500 personnes (données INSEE 2019), ainsi que les habitants des communes de Nîmes métropole limitrophes à notre bassin de vie.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

6. Projet – Objet de la demande (suite …)

Territoire :

Bassin de vie Garrigues : *Bezouce, Cabrières, Lédenon, Marguerittes, Poulx et Saint-Gervasy*

Moyens matériels et humains (voir aussi « CHARGES INDIRECTES REPARTIES » au budget du projet) :

Moyens humains :
Directeurs et Animateurs ALSH

Moyens matériels :
Les locaux de l'ALSH PRADEN

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
salarié(e)s		
Dont CDI	8	8
Dont CDD		
Dont emplois-aidés[16]		
Volontaires (Services Civiques...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

☒ oui ☐ non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Indicateurs de fréquentation et d'accès :
- Taux de fréquentation
- Taux de remplissage et fidélisation
- Répartition géographique
- Diversité sociale

Indicateur de satisfaction des familles
- Taux de couverture des besoins
- Nombre de jours d'ouverture et toux de continuité du service
- Flexibilité des réservations
- Accueil des familles
- Impact éducatif

Indicateurs de gouvernance :
- Nombre de communes participantes
- Evaluation des coûts et pérennité financière

16 Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc ...

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Projet n° 5

6. Budget[17] du projet

Année 2026 ou exercice du 01/01/2026 au 31/12/2026

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	3 000	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	5 000
Achats matières et fournitures		**73 – Dotations et produits de tarification**	
Autres fournitures		**74 – Subventions d'exploitation[18]**	0
61 – Services extérieurs	0	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	4 500	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		-	
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	13 000
Services bancaires, autres			
63 – Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	9 500
64 – Charges de personnel	20 000	CAF	2 500
Rémunération des personnels		MSA	7 000
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		**75 – Autres produits de gestion courante**	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		**76 – Produits financiers**	
67 – Charges exceptionnelles		**77 – Produits exceptionnels**	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		**79 – Transfert de charges**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	27 500	**TOTAL DES PRODUITS**	27 500
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	**87 – Contributions volontaires en nature**	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	27 500	**TOTAL**	27 500

La subvention sollicitée de 7 000 €, objet de la présente demande représente 25.45% du total des produits du projet

17 Ne pas indiquer les centimes d'euros

18 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Dénomination de la structure : Centre Social ESCAL
N° tiers :

Projet n° 6

6. Projet – Objet de la demande (suite …)

Remplir une « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Montant de la subvention sollicitée : 2500 €

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☐ oui

Intitulé :

Week-end sportif : Ensemble en mouvement

Objectifs :

- Permettre aux familles de découvrir et de pratiquer des activités sportives ensemble
- Sensibiliser les familles à l'importance de partager des moments ensemble
- Appréhender l'activité physique au travers d'atelier ludique et pédagogique
- Rappeler les bienfaits et l'importance du sport pour la santé
- Lutter contre la sédentarisation des jeunes
- Proposer à l'enfant une activité sportive sans pour autant devoir s'engager
- Proposer aux familles un temps de loisirs et de partages
- Créer du lien intra et extra familial
- Renforcer les liens entre les partenaires et le réseau local
- Créer de nouveaux partenariats locaux

Description :

Le week-end sportif est un projet né à l'initiative des parents, à la suite de plusieurs réunions avec le comité des parents.
Cette action a été imaginée pour donner suite à l'organisation de différents ateliers sportifs parents-enfants menés durant une année. Les familles souhaitent se retrouver et échanger autour du sport, acquérir de nouvelles compétences et connaissances dans le domaine de la santé.
C'est pour cela que l'idée d'organiser un week-end consacré aux activités sportives, à la prévention santé et aux liens parents-enfants en partenariat avec les associations sportives du territoire est né.

Ce week-end est un moment riche où chacun est libre de venir sur l'ensemble du week-end ou de venir découvrir un des ateliers proposés. Il est important pour nous de laisser cette flexibilité aux parents afin que nous puissions rencontrer et aller-vers un maximum de familles du territoire. En effet, proposer des temps de rencontre sur des horaires atypiques sur différents villages au sein du territoire Garrigues permet d'aller à la rencontre des familles qui ne fréquentent pas ou peu le Centre Social.

Également, nous souhaitons mobiliser un maximum de pères dans la mise en place de ce projet. Il est souvent complexe de faire participer et intervenir les pères dans nos différentes actions ; ceci est certainement dû aux schémas représentatifs et traditionnels de l'éducation reçue où ce sont bien souvent les mères qui assurent les activités. Ce type d'évènement permet de faire évoluer les représentations. Un nouveau public est donc ciblé avec une nouvelle approche pour aborder la parentalité dans sa globalité.

Le week-end sportif permet également de mettre l'accent sur la lutte des inégalités filles-garçons dans le sport et dans la vie quotidienne. En effet, grâce aux parents, bénévoles, professionnels du monde sportif ou non, cet évènement a pour rôle d'informer, prévenir et sensibiliser les jeunes et les familles aux relations genrées. La diversité des activités proposées et ouvertes à tous crée une dynamique abolissant les représentations sur certaines pratiques (danse, rugby, football…).

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Un environnement adapté, sécurisé et encadré permet de donner la possibilité aux parents de partager une activité sportive avec leurs enfants.
Ce projet se veut être un évènement fort de l'année, c'est un évènement porté et soutenu par les familles de sa création à sa mise en œuvre.

Bénéficiaires :

Taux de ressortissants agricoles (Personnes affiliées en MSA) : %

(caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.))

Les habitants de Marguerittes et du bassin de vie « Garrigues », ce qui représente environ 22 500 personnes (données INSEE 2019), ainsi que les habitants des communes de Nîmes métropole limitrophes à notre bassin de vie.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

6. Projet – Objet de la demande (suite ...)

Territoire :

Le projet s'inscrit dans une dynamique territoriale :

- ✓ Itinérance des ateliers sur plusieurs villages (Communes partenaires : Bezouce, Cabrières, Lédenon, Poulx, Saint-Gervasy, Sernhac).
- ✓ Mise en avant des ressources locales (patrimoine, savoir-faire, espaces naturels).
- ✓ Renforcement du maillage partenarial entre les acteurs sociaux, éducatifs et sportifs du territoire.
- ✓ Communication via les ressources du Centre social, les supports municipaux, les associations et les établissements scolaires.

Moyens matériels et humains (voir aussi « CHARGES INDIRECTES REPARTIES » au budget du projet) :

Les moyens mis en œuvre par la structure sont les suivants :
- Moyens humains : 1 salarié et 12 bénévoles (comité des parents)

- Moyens matériels : mises à disposition des salles et de l'ensemble de l'infrastructure, matériels pédagogiques et sportifs et denrées alimentaires.

- Moyens de communication : Nous avons différents moyens de communication : les affiches et les tracs distribuées au sein du centre social, des écoles et du collège, nos réseaux sociaux, le site internet du Centre Social ainsi que des Mairies.
Nous avons également un journal qui est distribué tous les deux moins diffusés dans l'ensemble des communes du territoire Garrigues qui nous permets d'élargir notre communication.
Nous envoyons des mails aux familles adhérentes du centre social.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	*12*	
salarié(e)s	*1*	
Dont CDI		
Dont CDD		
Dont emplois-aidés[19]		

19 Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc ...

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Volontaires (Services Civiques...)

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

☐ oui ☒ non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Indicateurs d'évaluation

- ✓ Taux de participation et engagement
- ✓ Taux de satisfaction
- ✓ Acquisition de compétences et de connaissances dans le domaine de la santé
- ✓ Impact à long terme et autonomie
- ✓ Qualité des échanges
- ✓ Durabilité des interactions
- ✓ Impact social
- ✓ Respect et atteintes des objectifs
- ✓ Accessibilité et confort (contenus et outils adaptés)
- ✓ Ces indicateurs peuvent aider à mesurer l'efficacité des ateliers et à identifier les domaines nécessitant des améliorations.
- ✓ Renforcement de la confiance en soi
- ✓ Création de liens sociaux

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

Projet n° 6

6. Budget[20] du projet

Année 2026 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	1 400	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	1 959
Achats matières et fournitures	200	**73 – Dotations et produits de tarification**	
Autres fournitures / Prestations de services	1 200	**74 – Subventions d'exploitation[21]**	0
61 – Services extérieurs	0	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services	
[illegible]		[illegible]	
62 – Autres services extérieurs	150	Conseils Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		-	
Déplacements, missions	150	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres			
63 – impôts et taxes	0		
[illegible]			
Autres Impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc Détailler)	4 170
64 – Charges de personnel	4 579	CAF	1 670
		MSA	2 500
Rémunération des personnels	3266	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	1313	Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		**75 – Autres produits de gestion courante**	0
		[illegible]	
66 – Charges financières		**76 – Produits financiers**	
[illegible]		[illegible]	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		**79 – Transfert de charges**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	6 129	**TOTAL DES PRODUITS**	6 129
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	**87 – Contributions volontaires en nature**	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	6 129	**TOTAL**	6 129

La subvention sollicitée de 2500 €, objet de la présente demande représente [illegible] % du total des produits du projet

20 Ne pas indiquer les centimes d'euros

21 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

7. Attestation

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Je soussigné(e), (nom, prénom) Rémi NICOLAS

Représentant(e) légal(e) : Centre Social ESCAL

Déclare :

- que le Centre Social ESCAL est à jour de ses obligations administratives[22], comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que le Centre Social ESCAL respecte les principes et valeurs de la *Charte des engagements réciproques* conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux, et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que le Centre Social ESCAL a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, - ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)[23] :
 - ☐ Inférieur ou égal à 500 000 euros
 - ☑ Supérieur à 500 000 euros
- **demander, au titre de l'année 2026, une subvention de :**
 - **Projet 01 : 6 000 €**
 - **Projet 02 : 5 000 €**
 - **Projet 03 : 2 000 €**
 - **Projet 04 : 4 700 €**
 - **Projet 05 : 7 000 €**
 - **Projet 06 : 2 500 €**
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de la structure (sous réserve de la signature d'une convention pour un ou des versements supérieurs à 10 000 euros)
- s'engager à faire apparaître le logo de la MSA du Languedoc et à faire mention du partenariat financier de la MSA du Languedoc sur tous les documents d'information et de promotion relatifs aux activités ou relatifs au projet subventionné ainsi que sur les supports destinés à la presse.
- avoir pris connaissance que la MSA du Languedoc se réserve le droit de réaliser des contrôles a posteriori et s'engage à fournir toutes pièces justificatives attestant de l'utilisation conforme des fonds versés.

Fait à Marguerittes, le 31 octobre 2025

Le Président

Rémi NICOLAS

Centre Social ESCAL (Gard)

22 Déclaration de changement s de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations – préfecture ou Sous-préfecture.

23 Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides des minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 140/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi N° 2000-321 Du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain Des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT n°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE
Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.
L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT n°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE
L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT n°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT n°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION
L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT n°5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE
L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT n°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE
L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT n°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE
L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Lieu : Marguerittes Le : 31 octobre 2025

Nom, prénom et qualité du responsable légal de l'association
Pierre NICOLAS Président

EPA Centre Social ESCALE (Gard)

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

8. Pièces à fournir

Le représentant(e) légal(e) de l'association s'engage à fournir les pièces suivantes :

- Formulaire « Demande de subvention 2026 » dûment complété et signé, au format Word
- ~~Compte de résultat du dernier exercice connu~~ (1ère année de fonctionnement de l'EPA)
- ~~Bilan du dernier exercice connu~~ (1ère année de fonctionnement de l'EPA)
- Relevé d'Identité Bancaire
- Contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'état complété et signé (document en page 10 du présent formulaire)

Le dossier de demande de subvention sera réputé complet à réception de ces dernières.

Pour les associations dans le cas d'une 1ère demande ou si des modifications sont intervenues depuis la précédente demande :

- ~~L'extrait de la déclaration au Journal Officiel pour les associations~~
- Les statuts
- ~~Le règlement intérieur~~

Le Projet Social 2026-2027

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Cahier des charges pour la campagne de subvention MSA Languedoc 2027

Conditions d'éligibilité et thématiques éligibles

1. Objet

Le présent cahier des charges définit les modalités de participation à la campagne de subvention organisée par la MSA du Languedoc pour l'année 2027.

Cette campagne vise à soutenir les projets contribuant à :

- Accompagner les ressortissant.es agricoles résidant sur les départements Gard, Hérault et Lozère
- Soutenir les habitant.es des territoires ruraux[1] des départements Gard, Hérault et Lozère

2. Objectifs de la subvention

Les projets financés devront permettre notamment :

- De répondre aux besoins du territoire ;
- De favoriser l'innovation ;
- De renforcer l'impact social, économique ou environnemental ;
- De soutenir les ressortissant.es agricoles et/ou habitant.es des territoires ruraux.

La subvention n'a pas vocation à assurer le fonctionnement de la structure : elle est au bénéfice d'une action spécifique annuelle.

3. Voie de décision

Les dossiers déposés sont suivis par l'équipe Développement Social des Territoires et présentés en Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale au cours duquel les membres élus statuent sur la décision.

4.Structures éligibles

Peuvent candidater :

[1] Cf. critères de ruralité sur l'outil Géo MSA – https://geomsa.msa.fr/#c=home

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

- Associations loi 1901 ;
- Collectivités territoriales ;
- Établissements publics ;
- Coopératives ;
- Groupements d'acteurs ;
- Autres organismes à but non lucratif.

5. Critères d'éligibilité

Les projets devront impérativement respecter les critères suivants :

- **Critères administratifs**

- Dossier complet ;
- Dépôt avant la date limite ;
- Structure légalement constituée ;
- Situation fiscale et sociale régulière : fourniture d'une attestation de compte à jour ;
- Respect des obligations réglementaires ;
- Pour les renouvellements, la fourniture du bilan de l'année N-1 devra être fournie au 31 mars 2027.

- **Critères financiers**

- Budget prévisionnel équilibré ;
- Capacité financière démontrée ;
- Cofinancement souhaité mais non obligatoire ;
- Autofinancement accepté ;
- La dotation ne doit pas couvrir la totalité du projet (maximum 80 % des dépenses éligibles);
- Dépenses éligibles clairement identifiées ;
- La demande ne doit pas concerner un montage immobilier ou foncier ;
- La demande pour des postes salariés n'est pas éligible.

- **Critères techniques**

- Repérage du public à soutenir dans le cadre du projet ou de l'action mené.e (agricole ou habitant.es du monde rural) ;
- Projet ou action inscrit.e dans une dynamique territoriale ;
- Faisabilité du projet ;
- Calendrier réaliste ;
- Compétences mobilisées adaptées avec un personnel qualifié ;
- Capacité de pilotage.

6. Thématiques non priorisées

- Actions autour du « Bien vieillir » répondant au cahier des charges de Cap Prévention Séniors, association regroupant la CARSAT LR, Les MSA Languedoc et Grand Sud, l'AGIRC-ARCCO, l'ARS Occitanie, l'IRCANTEC, la CNACL, la CAMIEG et l'ENIM, à savoir :

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_04-DE

- Le lien social et la lutte contre l'isolement des personnes âgées
 - Actions "d'aller-vers" spécifiques aux publics isolés et/ou fragilisés ;
 - Actions permettant de créer un lien de confiance pour amener les participants vers les ateliers de prévention.
- Les recherches opérationnelles avec pour objectifs de :
 - Rajeunir la cible des bénéficiaires des actions collectives de prévention;
 - Encourager l'intégration de la responsabilité sociétale des organisations dans les projets d'actions collectives en faveur des retraités ;
 - Impulser une dynamique de continuité entre les démarches individuelles et collectives, favorisant leur articulation réciproque.

Plus d'informations : https://www.carsat-lr.fr/home/partenaires/cap-prevention-seniors.html

- Actions autour de la Promotion santé (prévention santé et éducation sanitaire et sociale). Les structures portant ces projets peuvent candidater à un appel à projet MSA « *Coup de pouce prévention* »

Plus information : https://coupdepouce.msa.fr/comment-participer/#criteres

- Actions « Accès aux droits » : la MSA du Languedoc met déjà en œuvre de nombreuses actions sur cette thématique, portées par ses services.

7. Calendrier

Étape	Date
Ouverture de la campagne	Août 2026
Clôture des candidatures	31 octobre 2026
Instruction des dossiers	Mai 2027
Notification des résultats	Juin 2027

8. Accusé réception de la demande :

La réception du dossier vous sera notifiée par mail. Nous vous invitons à d'être attentif.ve à la confirmation du dépôt du dossier.

Contacts

Le dossier de demande est à renvoyer à : subventionass@languedoc.msa.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'équipe de Développement Social Territorial sur le mail suivant en précisant le territoire de l'action proposée (commune ou bassin de vie) : developpementdesterritoires@languedoc.msa.fr
Si le dossier déposé est éligible, une rencontre au sein de votre structure vous sera proposée afin d'identifier votre action plus précisément.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408